



RESUME NON TECHNIQUE : ETUDE D'IMPACT ET DE DANGERS

RABAS PROTEC

RABAS PROTEC
Mr GUILLOTIN

188, rue de Trignac
44600 SAINT NAZAIRE

Tél. : 02 40 90 40 61
Email : e.perdereau@rabas-protec.fr

SOCOTEC FRANCE
Agence Nantes
Votre interlocuteur : Emmanuelle MARQUETTE

5, rue du Coutelier
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02 28 01 77 40 - 02 28 07 94 50
Email : emmanuelle.marquette@socotec.com

Adresse du site : 188, rue de Trignac, 44600 SAINT NAZAIRE

N° D'AFFAIRE : 1812E14Q5000006

Adresse du site : 188, rue de Trignac, 44600 SAINT NAZAIRE

SOMMAIRE

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	3
1.1 . Etat initial de l'environnement.....	3
1.1.1 Implantation du site.....	3
1.1.2 Patrimoine naturel.....	3
1.1.3 Environnement humain.....	3
1.1.4 Qualité de l'air.....	3
1.1.5 Environnement sonore.....	4
1.2 . Impacts de l'activité sur l'environnement	4
1.2.1 Impact sur l'air.....	4
1.2.2 Impact sur l'eau.....	4
1.2.3 Impact sur les éléments naturels	6
1.2.4 Impact sur le bruit	6
1.2.5 Impact sur les sols	6
1.2.6 Gestion des déchets	7
1.2.7 Impact sur le transport	7
1.2.8 Impact sur la santé des populations	7
1.3 . Mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement	8
1.4 . Utilisation de chromate de strontium	11
1.5 . Cessation d'activité	12
2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS	13
2.1.1 Synthèse des phénomènes dangereux associés aux installations	13
2.1.2 Mesures de prévention et de protection	13
2.1.3 Estimation des besoins en eau, des disponibilités et des capacités de rétention	14
2.1.4 Rétention des eaux d'extinction d'incendie	14
2.1.5 Conclusion de l'étude des dangers	14

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 Etat initial de l'environnement

1.1.1 Implantation du site

La société RABAS PROTEC est située dans le département de la Loire Atlantique (44), au niveau de la rue de Trignac localisée sur la commune de Saint Nazaire.

Cette zone accueille en second rideau des activités principales maritimes et aéronautiques du bord de l'Estuaire, un ensemble d'activités artisanales et industrielles travaillant notamment en sous-traitance. Globalement des bâtiments plus ou moins anciens dont certains sont en cours de réhabilitation constituent cette zone.

1.1.2 Patrimoine naturel

Le paysage n'est pas un enjeu significatif, le site étant déjà intégré dans une zone industrielle.

- ✓ Le site Natura 2000 le plus proche du site est situé à 300 m à l'Est (Estuaire de la Loire)
- ✓ Aucune ZNIEFF de type 1 ou 2 n'intéresse directement la zone d'étude. Les ZNIEFF les plus proches du site sont situés à 300 m à l'Est du site (Vasière de Méans et Vallée de la Loire à l'Aval de Nantes)
- ✓ La commune de SAINT NAZAIRE n'est pas comprise dans le périmètre d'un parc naturel régional ou national
- ✓ Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'intéresse la zone d'étude
- ✓ Aucune Réserve Naturelle Nationale n'intéresse la zone d'étude
- ✓ Aucun site classé ou inscrit n'est présent dans la zone d'étude
- ✓ Le SRCE de la région Pays de la Loire a été approuvé le 30 octobre 2015. La zone d'implantation de la société n'est pas concernée, en effet le site est implanté en zone industrielle
- ✓ Le site d'implantation de la société n'est pas implanté sur une zone humide

1.1.3 Environnement humain

Etant donné la nature industrielle du site, et la proximité des habitations, les populations représentent un enjeu sensible pour le site. Une attention devra être portée aux habitations se trouvant aux limites de propriété de l'entreprise.

1.1.4 Qualité de l'air

A l'échelle régionale, du point de vue de la qualité de l'air, le site étudié est situé dans un contexte à dominante industrielle. Les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques dans le domaine d'étude sont donc les suivantes :

- Le trafic routier automobile ;
- les émissions d'origine industrielle ;
- le chauffage des habitations et des bâtiments d'activités.

1.1.5 Environnement sonore

Les principales sources sonores de l'environnement immédiat de la société RABAS PROTEC sont :

- la circulation sur la route départementale rue de Trignac, le Pont de Saint Nazaire,
- la circulation sur la zone d'activités,
- les activités des installations voisines présentes sur la zone.

1.2 Impacts de l'activité sur l'environnement

1.2.1 Impact sur l'air

Les sources de rejets atmosphériques par l'établissement sont les suivantes :

- ⇒ Emissions de la ligne de traitement de surface (une cheminée)
- ⇒ Emissions liées à l'application / séchage de peintures (deux cheminées);
- ⇒ Emissions de gaz de combustion par le four de séchage ;
- ⇒ Emissions de gaz de combustion par la circulation des véhicules motorisés sur le site.

1.2.2 Impact sur l'eau

L'entreprise RABAS PROTEC est alimentée en eau potable à partir du réseau de distribution de la CARENE.

L'eau potable est utilisée pour les besoins suivants :

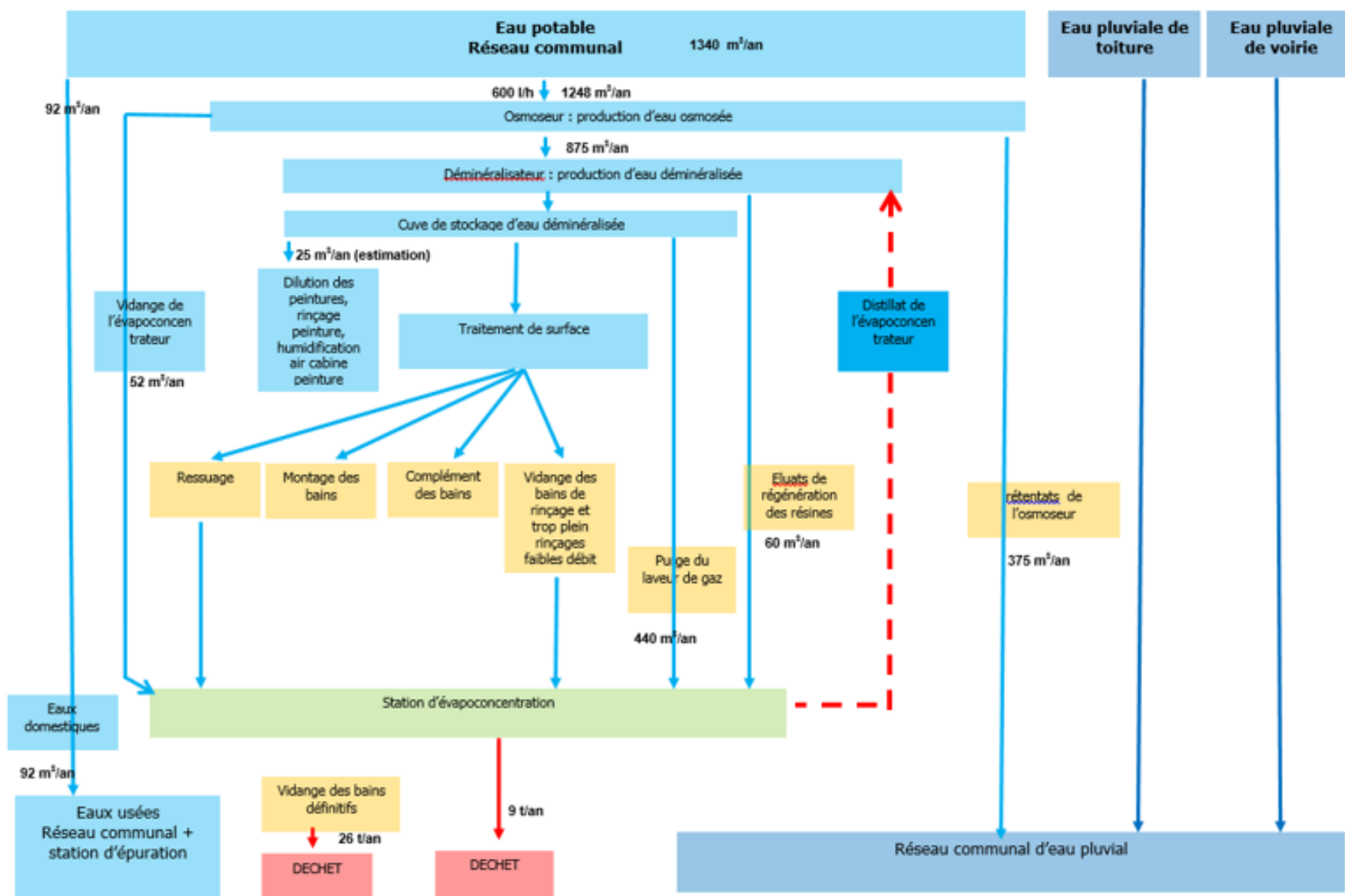
- ⇒ **Besoins sanitaires des salariés**
- ⇒ **Besoins industriels :**
 - Traitement de surface :
 - Montage des bains
 - Rinçages
 - Complément des bains (évaporation, éclaboussures)
 - Régénération des résines
 - Lavage des gaz
 - Bain Pénétrant et rinçage, pour ressuage (Contrôle Non Destructif)
 - Préparation des peintures (dilution)

La société dispose de 2 compteurs d'eau installés en 2016, l'un pour l'usage sanitaire et le second pour la production (alimentation de l'osmoseur dédié à l'activité peinture et traitement de surface).

En 2018, la consommation d'eau a été de 1340 m³.

Consommation spécifique d'eau = 4 l/m² de surface traitée par fonction de rinçage.

Le synoptique ci-après permet de présenter schématiquement les utilisations de l'eau et les rejets ainsi effectué.



1.2.3 Impact sur les éléments naturels

La nature et le volume des polluants émis par l'activité ne peuvent être à l'origine d'une dégradation chronique et aiguë de certains facteurs biologiques de l'environnement (faune, flore).

La seule interaction envisageable entre le site et les zones remarquables, serait liée aux rejets d'eaux pluviales. Mais les eaux pluviales du site sont des eaux de toitures, et se rejettent dans le réseau collectif de l'agglomération, et se retrouvent mélangées avec les eaux de la ville d'une part, et d'autre part la superficie du site est tellement faible que quantitativement, l'impact est négligeable.

L'activité de la société RABAS PROTEC, ne génère aucun rejet d'eaux industrielles, la société est située dans des bâtiments existants, dans une zone industrielle existante qui ne présente aucun risque d'incidences sur les sites Natura 2000, pourtant proches : pas de risque de destruction d'un habitat naturel, pas de risque de perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire....

Par conséquent, l'activité de la société RABAS PROTEC est sans incidence sur le réseau NATURA 2000, ainsi que sur les autres zones remarquables du point de vue de la faune et de la flore, proches

1.2.4 Impact sur le bruit

Les principales sources sonores initiales identifiées dans l'environnement immédiat de la société RABAS PROTEC sont :

- la circulation sur la route départementale rue de Trignac, le Pont de Saint Nazaire,
- la circulation sur la zone d'activités,
- les activités des installations industrielles voisines présentes sur la zone.

Les habitations les plus proches sont localisées de l'autre côté de la rue de Trignac, soit à environ 10 mètres au Nord-Ouest. Il n'y a aucun établissement public ou privé, sensible au bruit à proximité immédiate (hôtel, école, hôpital par exemple).

Les sources sonores présentes sur le site sont :

- Les équipements techniques tels les extractions d'air au niveau des cabines de peintures, le laveur de gaz, etc. ;
- Les circulations, chargements, déchargements et attentes des poids lourds.

L'entreprise RABAS PROTEC produit du lundi au vendredi 24h/24. Cependant il n'y a aucun trafic de poids lourds sur le site entre 20h et 6h.

1.2.5 Impact sur les sols

Les sources potentielles de contamination des sols ou des sous-sols, résultantes du fonctionnement des installations RABAS PROTEC sont les suivantes :

- ⇒ La réception et l'expédition d'agents chimiques et de déchets dangereux ;
- ⇒ La manipulation des produits chimiques pour les différents traitements mis en place sur le site : peinture, traitement de surface,...

Les activités de RABAS PROTEC induisent l'utilisation de produits chimiques pour :

- ✓ Le traitement chimique des surfaces (dégraissage, décapage) ;
- ✓ La mise en peintures (peintures, durcisseurs) ;
- ✓ La maintenance des équipements (dégrippants, lubrifiants, huiles diverses, graisses, etc.).

Les produits sont tous stockés sur rétention dans la partie TE ou TS.

Aucun stockage ne sera effectué à l'extérieur hormis les déchets (bennes, déchets solides).

Il n'y aura donc ainsi aucun de rejet dans les sols et dans les eaux souterraines.

1.2.6 Gestion des déchets

L'exploitation de la société RABAS PROTEC produit les déchets suivants :

- Les déchets industriels banals (DIB) : tout venant ;
- Les déchets de carton / plastique non souillés ;
- Les emballages vides souillés,
- Les déchets issus du traitement de surface : bains usagés, déchets de ressuage ;
- Les déchets issus de la mise en peinture : diluant de nettoyage usagé, boues de peinture, filtres secs usagés ;
- Les autres déchets industriels dangereux (DID) : néons, piles, DEEE.

1.2.7 Impact sur le transport

Le site est desservi uniquement par voie routière. Il est accessible par le réseau routier de Saint Nazaire mais principalement par la route nationale 171 (51 800 véh/jour dont 10,6% de poids-lourds) reliant Nantes à Saint Nazaire et par la route départementale 213 (29 300 véh/jour dont 5% de poids-lourds) reliant Saint Nazaire au sud Loire.

Aucune circulation de poids-lourds n'a lieu en période nocturne.

Les véhicules légers (personnels, visiteurs) stationnent en bordure de la rue de Trignac ou sur les quelques places de parking aménagées à l'extérieur du bâtiment.

La circulation générée par l'activité est la suivante :

	Nombre de véhicules par jour	
	Véhicules légers	Porteurs
Personnel du site + visiteurs	20	-
Approvisionnement matières premières	-	1
Expédition de produits finis	3	0
Déchets	-	< 1
TOTAL	0	1 (3/semaine)

Tableau 1 : Impact sur le transport

La plupart des produits finis sont transférés vers la société RABAS voisine, sans emprunter de véhicules routiers.

La part du trafic imputable aux activités de la société RABAS PROTEC, rapportée aux données statistiques des deux principaux axes routiers, est nulle à très faible.

L'impact du trafic lié à l'activité est nul.

1.2.8 Impact sur la santé des populations

Le rapport d'évaluation des risques sanitaires a été mis à jour par la société AECOM le 29 mars 2019. Il est présenté en annexe 20.

En conclusion, selon les informations et les connaissances disponibles au moment de la réalisation de l'étude, les risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques maximum autorisés du site RABAS PROTEC de Saint-Nazaire sont inférieurs aux valeurs de référence.

1.3 Mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement

Le tableau, ci-dessous, fait une synthèse des mesures existantes et envisagées :

IMPACT SUR	Nature de la mesure
L'AIR	<p><u>Traitement de surface :</u></p> <p>Les rejets atmosphériques de la ligne de traitement de surface et de l'étuve de séchage présents sur le site RABAS PROTEC font l'objet des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Captage localisé à la source au niveau des bains chauffés : aspiration bilatérale en bord de chacune des quatre cuves de type lèvre, reliées à une cheminée d'extraction en toiture du bâtiment (tour de lavage) - Mesures annuelles de rejets atmosphériques <p><u>Application de peinture</u></p> <p>Les mesures prévues par la société RABAS PROTEC pour limiter la pollution atmosphérique de la cabine peinture sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cabine entièrement fermée ; - Pistolets de pulvérisation à haut taux de transfert (73 à 90 %) permettant de limiter au maximum la dispersion des COV et la perte en émissions diffuses ; - Les cabines de pulvérisation sont ventilées avec une circulation d'air en latéral. L'air est aspiré au travers un média filtrant spécifique à fort pouvoir de rétention, qui retient les pigments de peinture, avant d'être rejeté en extérieur. <u>Ces filtres sont changés toutes les semaines</u> - Lors de la phase de séchage - étuvage, un by-pass permet de réintroduire l'air extrait en partie inférieure de la cabine en amont du plenum ; - Des mesures de rejet sont réalisées une fois par an. <p><u>Installation de combustion</u></p> <p>Les mesures prévues par la société RABAS PROTEC pour limiter la pollution atmosphérique de ces fours sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de deux groupes d'extraction d'air au niveau de chacun des deux fours pour assurer l'extraction des fumées, et d'une cheminée d'extraction en toiture. Le point de rejet dépasse de 5 m les bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres - Des contrôles des rejets atmosphériques, conformément à l'arrêté du 2 mai 2002 sont fréquemment réalisés via une trappe au niveau des cheminées.
EAU	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'eau est produite par l'unité de production d'eau déminéralisée constituée de résines échangeuses d'ion, dont l'eau d'entrée est issue des rinçages recyclés. ✓ Le site est doté de 2 compteurs d'eau ✓ Station d'évapo-concentration permettant de limiter les rejets d'eaux usées (absence de rejets vers le réseau d'eaux usées communal), => rejet annuel de concentrât de 9t évacué dans la filière déchets ✓ 3 piézomètres pour le suivi de la qualité des eaux pluviales

IMPACT SUR	Nature de la mesure
LE BRUIT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des mesures acoustiques sont réalisées tous les 3 ans ✓ Le site ne fonctionne pas les week-ends et jours fériés. ✓ Certains équipements sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores. Toutefois, les équipements prévus, ont été choisis selon plusieurs critères et notamment leur niveau de bruit en fonctionnement. ✓ La société a mis en place un mur anti bruit au niveau de la tour de lavage.
SOL	<p>Les activités induisent l'utilisation de produits chimiques. Ces produits sont tous stockés sur rétention dans la partie TE ou TS. La ligne de traitement de surface et la station de traitement des effluents sont implantées dans des locaux formant rétention à l'aide de seuil maçonné (muret de 18 cm de haut) et enduit d'une résine.</p> <p>Les bains eux-mêmes sont sur rétentions largement dimensionnées.</p> <p>Chaque rétention présente une pente qui oriente les égouttures vers un point bas avec un puisard équipé d'un contrôle de niveau à flotteur (équipement de sécurité donc de type électromagnétique). Ces détecteurs / contrôleurs de niveau sont reliés à des alarmes visuelles et asservis notamment aux organes de commande / contrôle des arrivées de liquide, dont l'eau déminéralisée et des transferts de liquides. En cas de détection de liquide, les pompes sont arrêtées, les systèmes de transfert et de commande sont coupés par le biais notamment des électrovannes. Il en est de même pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la cuve de 0,5 m³ de relevage des eaux issus des rinçages faible débit, ✓ Les 2 cuves tampon de stockage aval de 10 et 20m³ de regroupement des effluents avant traitement par l'évapo-concentrateur ✓ Les 2 cuves de 10 et 20 m³ affectées au stockage de l'eau déminéralisée ✓ les stockages des réactifs acido-basiques. <p>A noter qu'il n'y a aucune opération de dépotage sur le site. Les bains usagés sont stockés en GRV de 1 m³ et sont évacués en tant que déchets</p>
DECHETS	<p>La société RABAS PROTEC met en œuvre les meilleures techniques pour produire le moins de déchets possibles sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le site pratique le tri sélectif des déchets à la source; ✓ Une unité de traitement des effluents par évapo-concentration permet de réduire au maximum le volume des effluents liquides à évacuer en tant que déchets ; Le but étant d'obtenir le « zéro rejet aqueux » ; ✓ De nombreux filtres équipent les bains de traitement de surface, rinçages,...permettant d'augmenter la longévité des solutions contenues dans les bains ✓ La valorisation et la réutilisation des matières sont favorisées (palettes bois, emballages, etc.) ; ✓ Aucun emballage primaire n'est utilisé pour le conditionnement des produits finis ; ✓ Les pièces métalliques brutes sur le site se trouvent dans un emballage aussi réduit que possible, voire sans emballage du tout.

IMPACT SUR	Nature de la mesure
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none">✓ Lors des déchargements ou chargements les moteurs des camions et véhicules sont à l'arrêt,✓ Les camions sont chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets,✓ Les rotations de camions ne se font que pendant les jours ouvrés pendant la journée✓ La proximité des grands axes de circulation permet de sortir rapidement de la zone industrielle sans traverser des zones habitées.

1.4 Utilisation de chromate de strontium

Pour répondre à la demande de son principal fournisseur, la société RABAS PROTEC est amenée à utiliser une peinture anti-corrosive contenant une substance classée cancérigène, le chromate de strontium.

Le chromate de strontium est contenu dans la peinture (Primaire P60-A Base) qui est appliquée sur les pièces à protéger. Cette peinture est associée au Primaire P60-A Durcisseur puis diluée avant d'être utilisée en cabine de peinture.

Les analyses de rejets atmosphériques réalisées en 2017, 2018 et 2019 (cf. annexe 10) indiquent un rejet de chromate de strontium strictement inférieur au 0,5 g/h autorisé dans l'arrêté préfectoral du 22 février 2016.

Éléments techniques permettant de surveiller les rejets des cabines de peintures

- Les émissions de peinture sont captées à la source, canalisées et évacuées après traitement par l'intermédiaire de 2 cheminées équipées de filtres en série et d'un traitement de l'air. Les filtres sont changés chaque semaine, mais en cas de saturation, une alarme prévient et bloque la production afin d'assurer une efficacité de filtrage permanent
- Mise en place de compteurs d'heures automatisés des pulvérisations peinture
- Nouveaux filtres permettant une augmentation significative de la captation des molécules fines

Règlement REACH

Le règlement REACH –règlement UE n°895/2014 du 14 août 2014 – dispose que le chromate de strontium répond aux critères de classification comme substance cancérigène (de catégorie 1B).

L'utilisation du chromate de strontium est interdite depuis le 22 janvier 2019, sauf si une autorisation spécifique est octroyée.

Le consortium (groupement des industriels pour qui travaille RABAS PROTEC) a déposé une demande d'autorisation auprès de l'ECHA pour continuer à utiliser le chromate de strontium au-delà du 22 janvier 2019. Le dossier déposé a été déclaré complet et recevable le 11 mars 2016.

Le dernier courrier du fournisseur est présenté en annexe 13.

Remarques :

- ✓ Il convient de rappeler que l'usage du chromate de strontium présente un enjeu industriel majeur car il s'inscrit dans le processus de production d'éléments de structure des avions du groupe AIRBUS et que l'interdiction d'utiliser ce produit serait de nature à interrompre cette production en France et pourrait entraîner sa délocalisation en dehors de notre pays.
- ✓ La substitution du chromate de strontium utilisé dans certaine peinture doit en permanence être recherchée.
- ✓ Absence de décision officielle de l'agence européenne (ECHA) sur la date et la durée pour l'autorisation de l'utilisation du chromate de strontium
- ✓ En annexe 13 du dossier figure le courrier du fabricant de peinture –MAPAERO- du 18 décembre 2018 spécifiant les recherches en cours sur la substitution du chromate de strontium

1.5 Cessation d'activité

En cas de mise à l'arrêt définitif, la société RABAS PROTEC en informera le Préfet au moins 6 mois avant la date d'arrêt prévue et adressera un dossier comprenant :

- le plan à jour des terrains d'emprise de l'installation
- un mémoire sur l'état du site avec l'indication des mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés à l'article L511-1 du Code de l'Environnement

Les mesures correspondantes comporteront notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des déchets présents sur le site,
- l'insertion du site de l'installation dans son environnement,
- la surveillance à exercer de l'impact de l'installation sur son environnement,
- une étude de l'usage qui peut être fait de la zone exploitée et couverte, notamment en termes d'urbanisme et d'utilisation du sol et du sous-sol,
- en cas de besoin, la surveillance qui doit encore être exercée sur le site.

2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

2.1.1 Synthèse des phénomènes dangereux associés aux installations

Le tableau, ci-dessous, fait une synthèse des potentiels de dangers identifiés liés aux activités de l'établissement et produits entreposés.

Numéro ERC	Potentiel de dangers	Phénomène dangereux
1	Traitement de surface	Déversement accidentel
2	Cabine d'application de peintures poudre	Incendie Explosion
3	Installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (Etuve de séchage d'humidité, zone de gélification, Four de polymérisation)	Incendie Explosion
4	Compresseur d'air	Explosion
5	Stockage de peintures	Incendie
6	Filtre du système d'aspiration des poussières peintures poudres	Incendie Explosion

2.1.2 Mesures de prévention et de protection

L'analyse des risques met en évidence que le site a mis en place des mesures de prévention permettant de prévenir ou de pallier aux défaillances des différentes installations. Ces mesures de prévention seront d'ordre technique, organisationnel et humain :

- *Consignes d'entretien et de maintenance*
- *Gestion des interventions d'entreprises extérieures*
- *Surveillance du site*
- *Ligne de traitement de surface : Fosse de rétention équipée d'un puisard en point bas muni d'une détection de niveau qui provoque une alarme. Celle-ci active l'arrêt de l'installation ainsi que la coupure de l'électrovanne d'arrivée générale d'eau sur le tunnel, Détecteur de niveau point bas dans la fosse*
- *La cabine de peinture est équipée d'un dispositif d'aspiration des poussières au niveau de la cabine et piégeage des poussières au niveau des filtres, la pulvérisation est asservie à la ventilation*
- *Installations de combustions : Arrêt automatique du chauffage en cas d'arrêt de l'un des moteurs des ventilateurs de brassage ou d'extraction, Thermostat électrique de surchauffe avec arrêt du chauffage*
- *Postes de charge des batteries dispersés et en nombre limité limitant le risque de concentration d'hydrogène*
- *Le compresseur d'air est situé dans une enceinte coupe-feu 2 h à l'écart des activités*
- *L'armoire électrique est située dans une enceinte coupe-feu 2 h*
- *Les peintures sont situées dans une armoire coupe-feu 2 h*

Cette analyse des risques n'a mis en évidence aucun phénomène dangereux pouvant avoir des effets en dehors du site : Les seuls produits inflammables (peintures) sont stockés en quantité très limitée et dans 2 armoires de stockage dont les rétentions sont les suivantes :

- Armoires n°1 (hauteur de l'armoire = 100 cm)
2 bacs de rétention de hauteur 5 cm et de dimension 91 x 41 cm soit un volume de rétention de 0,018 m³

- Armoires n°2 (hauteur de l'armoire = 180 cm)
2 bacs de rétention de hauteur 5 cm et de dimension 91 x 41 cm soit un volume de rétention de 0,018 m³

La probabilité que les peintures se déversent dans la rétention puis qu'une source d'inflammation soit présente est très infime.

Des mesures générales permettent de limiter le risque de démarrage d'un incendie (interdiction de fumer dans les zones à risque, contrôle et maintenance des installations techniques et électriques), d'autre part, les ressources en eaux sont également importantes en cas d'intervention des pompiers extincteurs, 2 poteaux incendies situés à moins de 200 m du site.

2.1.3 Estimation des besoins en eau, des disponibilités et des capacités de rétention

L'application du document technique D9 conclut à un besoin en eau d'extinction incendie de 60 m³/h, sur 2 heures, soit 120 m³.

Les 2 poteaux incendie disponibles sur la rue de Trignac délivrant à moins de 200 m : $108 + 60 = 168$ m³/h sont suffisants pour couvrir les besoins en cas d'incendie.

2.1.4 Rétention des eaux d'extinction d'incendie

La temporisation et la récupération des eaux d'extinction du site se feront à l'intérieur des bâtiments.

Le dimensionnement de la rétention des eaux d'extinction incendie a été réalisé selon le guide pratique D9A édité par le CNPP pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction d'incendie.

Le volume total d'eau d'extinction incendie à confiner pour l'ensemble du site RABAS PROTEC est donc de 138m³. La rétention est réalisée dans les bâtiments.

Après analyse des eaux d'incendie pour connaître les possibilités de traitement, les eaux sont soit traitées par la station de traitement du site, soient pompées et éliminées par une filière agréée.

2.1.5 Conclusion de l'étude des dangers

Les différentes formes que pourrait prendre un accident significatif sur le site RABAS PROTEC (incendie, pollution par les eaux d'extinction, ...) ont été recensées et analysées.

Au regard de l'accidentologie et de l'évaluation Préliminaire et Détaillée des Risques menée précédemment, aucun scénario n'a été retenu.

Ainsi, par les dispositions constructives, l'organisation de la production, l'organisation interne de la sécurité, les équipements et les moyens mis en œuvre, l'établissement RABAS PROTEC assure un haut niveau de sécurité acceptable vis-à-vis des tiers et de l'environnement pour l'exploitation de l'ensemble de son site sur la commune de Saint Nazaire.

Concernant la préservation de l'environnement, les moyens mis en œuvre en fonctionnement normal sont largement satisfaisants. En fonctionnement dégradé, les besoins en eau à proximité, ainsi que les moyens de prévention mis en œuvre (rétentions, détection de fuite, etc.) permettent d'éviter toute contamination de l'environnement.

En conclusion, sur le site de la société RABAS PROTEC, au regard des mesures de prévention et de protection envisagées, permettant de réduire la criticité des accidents, le niveau de risque des accidents envisagés a été considéré comme acceptable.